



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/990
24 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 19 AOÛT 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 872 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 5 octobre 1993, par laquelle le Conseil a décidé de créer la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), et à la résolution 918 (1994) du 17 mai 1994, par laquelle il a autorisé l'élargissement de la Mission.

Comme suite à ma lettre du 9 août (S/1994/965), et après avoir mené des consultations supplémentaires, je propose que le Congo, le Niger, le Sénégal et le Tchad soient ajoutés à la liste des pays qui fournissent des contingents à la MINUAR. Dès le retrait de l'opération multinationale mise en place conformément à la résolution 929 (1994) du Conseil, les contingents des pays susmentionnés et celui de la Guinée-Bissau seront officiellement affectés à la MINUAR et placés sous son commandement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
